



Le Félicien

Bulletin municipal • été 2018



SOMMAIRE

- 2 MOT DE LA MAIRESSE
- 3 TRAVAUX PUBLICS
- 4 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
DE LA MRC
- 6 BIBLIOTHÈQUE ET URBANISME
- 7 EAU POTABLE
- 8 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 12 LES VENDREDIS EN MUSIQUE



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Audrey Boisjoly
Mairesse

Chers Féliciens, chères Féliciennes,

Enfin, la période estivale se pointe à l'horizon! Elle est synonyme de plaisirs et d'activités de plein air en famille ou entre amis.

La sécurité, une priorité

L'arrivée du beau temps nous invite aussi à redoubler de vigilance et de prudence avec les enfants qui pourraient s'amuser près des rues ou s'y promener, ainsi qu'aux cyclistes aux abords des voies cyclables. Soyons également prudents et ralentissons à proximité des parcs et des écoles afin de faire de notre municipalité un endroit toujours plus sécuritaire. À cet effet, sachez que l'installation des ralentisseurs de vitesse devrait se faire dans les prochains jours.

Une municipalité propre

La Municipalité est fière des parcs et des infrastructures de loisirs qui embellissent notre territoire et qui permettent aux citoyens de tous âges de profiter d'une panoplie d'activités. Je tiens à vous rappeler qu'il est de la responsabilité de tous de maintenir ces espaces publics propres. Après tout, il s'agit des VÔTRES!

Parlons urbanisme

Je tiens à remercier grandement tous les citoyens et acteurs du milieu qui ont participé, les 30 mai et 6 juin derniers, à l'exercice de réflexion stratégique pour le développement et l'aménagement de notre territoire. Votre participation nous permettra de faire émerger une vision partagée des enjeux et des orientations et d'élaborer un plan stratégique, assise de notre développement territorial et socio-économique pour les prochaines années.

Retour sur nos activités

Je profite également de cette tribune pour revenir sur les dernières activités organisées par la Municipalité. La soirée reconnaissance aux bénévoles s'est tenue le 21 avril dernier et s'est avérée être un franc succès. Encore une fois, toute mes félicitations à M. Gilles Gravel, le grand gagnant du titre Bénévole de l'année 2017. Puis, le 12 mai se tenait la Journée de l'arbre qui s'est déroulée dans un esprit de collaboration et de plaisir. Les nombreux participants étaient très heureux de recevoir des semis, des arbres et du compost et de participer à nos kiosques et activités. Merci à notre ambassadeur Félix Lapointe ainsi qu'à tous les partenaires et participants qui ont à cœur notre environnement!

Je vous souhaite une saison estivale des plus vivifiante!



Conseil municipal

Audrey Boisjoly
Mairesse

Maryse Gouger
Conseillère, district n° 1

Gyslain Loyer
Conseiller, district n° 2

Denis Renaud
Conseiller, district n° 3

Pierre Lépicier
Conseiller, district n° 4

Sylvain Trudel
Conseiller, district n° 5

Luc Ducharme
Conseiller, district n° 6

Site Web:
st-felix-de-valois.com

Page Facebook:
**Municipalité
de Saint-Félix**

Mairie

Coordonnées

600, chemin de Joliette
Saint-Félix-de-Valois (QC) J0K 2M0
Téléphone: 450 889-5589

Horaire

Lundi, mardi, mercredi et vendredi:
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Jeudi: 10 h à 12 h et 13 h à 16 h

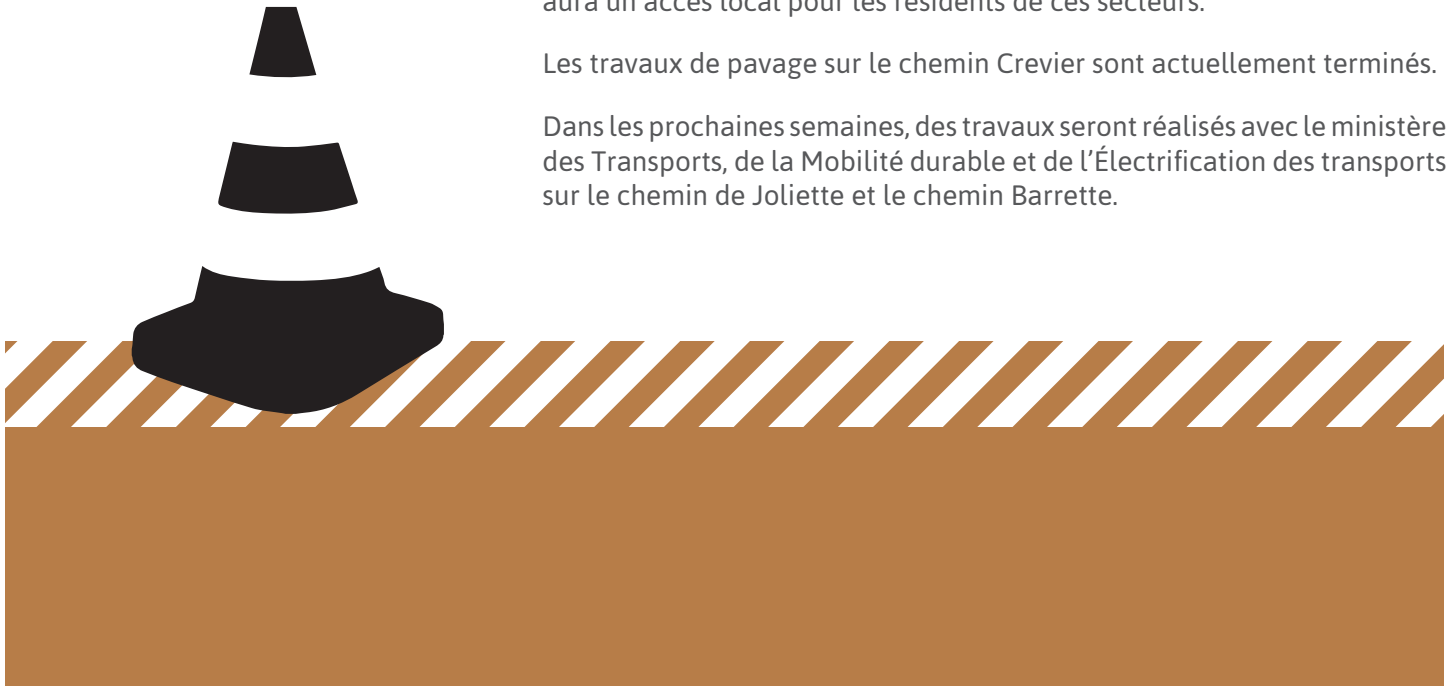
Prochaine parution du bulletin
Le Félicien: **septembre 2018**



Les travaux sur les rues Dufresne, Aubin, Barrette, de l'Église ainsi que la nouvelle rue du chemin de ligne Frédéric vont commencer dans les prochains jours. Une voie de contournement sera mise en place, mais il y aura un accès local pour les résidents de ces secteurs.

Les travaux de pavage sur le chemin Crevier sont actuellement terminés.

Dans les prochaines semaines, des travaux seront réalisés avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sur le chemin de Joliette et le chemin Barrette.



Courtoisie sur la route

La courtoisie est primordiale entre les usagers de la route.

Nous vous rappelons que les automobilistes et les cyclistes doivent s'immobiliser avant la ligne d'arrêt aux intersections ainsi qu'aux passages piétonniers (ceux-ci sont délimités par des bandes jaunes et indiqués par un panneau). Un usager qui ne respecte pas cette signalisation peut recevoir des amendes et perdre des points d'aptitude.

Bref, les usagers de la route doivent faire preuve de prudence vis-à-vis ceux qui sont plus vulnérables, soit les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.

De leur côté, les usagers plus vulnérables doivent adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

Finalement, nous vous demandons d'être respectueux et de suivre les règles de bonne conduite afin que les routes soient sécuritaires pour tous.





SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

À toutes les personnes intéressées par la question de l'aménagement du territoire à l'échelle de la MRC de Matawinie, avis est, par la présente, donné par la soussignée, Lyne Arbour, en sa qualité de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC de Matawinie, que :

La MRC de Matawinie a reçu l'avis du gouvernement du Québec quant à la conformité du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie à l'égard des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Cet avis, daté du 15 janvier 2018 et signé par monsieur Marc Croteau, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est favorable au contenu du document de la MRC, de sorte que le SADR de la MRC de Matawinie est maintenant en vigueur.

Pour en connaître davantage sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, il est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la MRC de Matawinie (3184, 1^{re} Avenue, Rawdon) ainsi que dans les bureaux des municipalités de la MRC de Matawinie. Le contenu intégral du schéma d'aménagement et de développement révisé est accessible depuis le www.mrcmatawinie.org.

DONNÉ À RAWDON, CE 28 MARS 2018

Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale

UN OUTIL DE PLANIFICATION RÉGIONALE ESSENTIEL

Le schéma d'aménagement et de développement d'une MRC établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire et reflète les engagements et les intentions de la MRC en matière d'aménagement et de développement de son territoire, et ce, pour les 15 prochaines années. Ce nouvel outil remplace donc le schéma d'aménagement de première génération afin de tenir compte des particularités régionales et des enjeux actuels.

Sur la base d'une vision commune des municipalités locales, ce document de planification définit des enjeux importants et des particularités territoriales qui permettent de déterminer de grandes orientations. Dans son document complémentaire, le schéma présente également le contenu normatif minimal

à introduire dans le plan et les règlements d'urbanisme des municipalités locales afin de respecter cette vision régionale.

DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX CONCORDANTS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Selon le processus édicté dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les 15 municipalités de la MRC auront deux ans à partir du 15 janvier 2018 pour adopter des règlements de concordance visant à assurer la conformité de leur plan et leurs règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, conditions d'émission de permis, plan d'implantation et d'intégration architecturale, usages conditionnels, etc.)

6 GRANDES ORIENTATIONS QUI GUIDENT LES ACTIONS DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE EN MATAWINIE

1. Gestion de l'urbanisation : Favoriser la concentration et la consolidation des activités urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.
2. Gestion des ressources : Assurer la protection et la mise en valeur des ressources territoriales dans une optique de développement durable.
3. Protection de l'environnement : Assurer, de manière préventive, la protection de l'environnement à l'aide d'outils de gestion.
4. Développement économique : Favoriser la croissance et la diversification des activités économiques sur le territoire de la MRC afin de soutenir la création et le maintien d'emplois de qualité.
5. Qualité de vie des citoyens : Contribuer au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC.
6. Transport : Accroître la fonctionnalité du réseau routier existant et projeté de manière à optimiser les déplacements sur le territoire.

13 GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE : UN DÉCOUPAGE RÉGIONAL POUR UNE OCCUPATION OPTIMALE DU TERRITOIRE

Les grandes affectations du territoire découlent de la vision stratégique, des orientations et des objectifs en matière de planification du territoire. Chacune d'elle exprime son potentiel de développement pour les années à venir tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et anthropique de la MRC.

Agricole dynamique : Secteur en zone agricole principalement consacré à la pratique de l'agriculture intensive.

Agricole viable : Secteur en zone agricole visant le maintien des activités agricoles tout en favorisant l'insertion d'activités agrotouristiques, souvent dans un environnement agroforestier.



Conservation : Terre publique ou privée ayant une valeur écologique exceptionnelle où le milieu naturel est particulièrement vulnérable aux activités humaines.

Forestière : Terre du domaine de l'État en Territoire non organisé où l'aménagement forestier est la principale activité, ainsi que certaines activités compatibles de type résidentiel et récréatif extensif.

Industrielle : Secteur industriel bien desservi par le réseau routier, pouvant générer des nuisances importantes à proximité des milieux urbains.

Récréative extensive : Secteur dont l'objectif principal est la mise en valeur d'un potentiel récréatif ayant peu d'impact sur le milieu.

Récréative intensive : Secteur principalement dédié au soutien des centres récréotouristiques d'envergure régionale, ainsi qu'aux diverses activités qui y sont liées.

Récréofaunique : Territoire utilisé à des fins fauniques, d'aménagements forestiers et récréatives extensives comme les ZECs et les pourvoiries sur les terres du domaine de l'État.

Récréoforestière : L'ensemble des terres du domaine de l'État et des territoires publics intramunicipaux, situés en territoire municipalisé. L'aménagement forestier est la principale activité qui s'y déroule en cohabitation avec des usages de type récréatif.

Rurale : Secteur où est préconisée une certaine mixité des usages qui reflètent ceux qui se situent dans les secteurs ruraux, notamment les activités industrielles légères et para-industrielles, ainsi que la consolidation des voies de circulation déjà existantes à caractère résidentiel.

Urbaine : Il s'agit des périmètres d'urbanisation, qui englobent les notions de concentration, de croissance et de diversité des fonctions. C'est dans ce type de milieu que s'établissent les centres de services, une diversité d'activités commerciales et les lieux institutionnels supportant les communautés locales, en plus des activités industrielles et résidentielles de moyenne et forte densité.

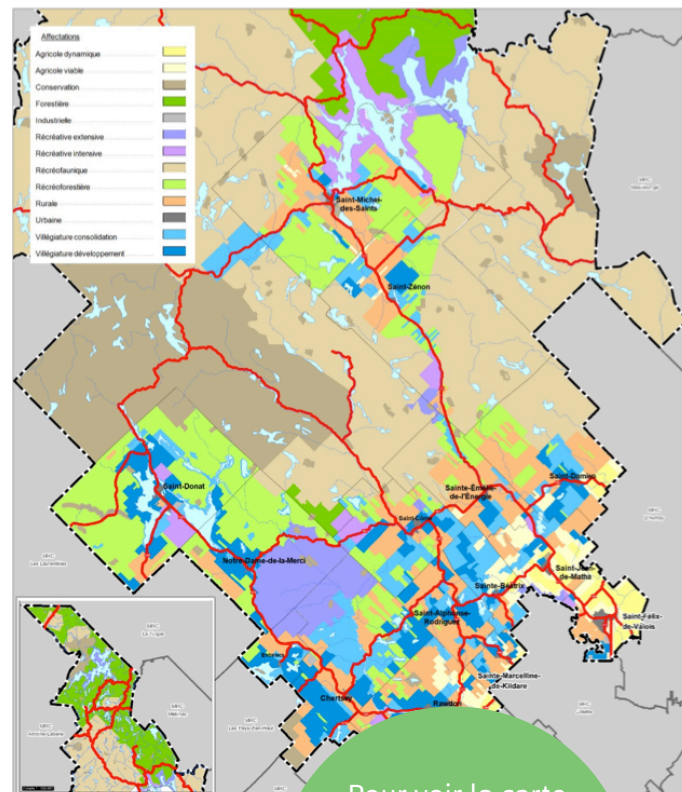
Villégiature consolidation : Secteur majoritairement localisé aux abords des lacs et des cours d'eau qui accueillent des résidents permanents ou saisonniers et où la consolidation des chemins déjà existants est préconisée.

Villégiature développement : Secteur à l'extérieur des milieux urbains où est priorisé le développement à caractère résidentiel de faible densité. L'ouverture de nouvelle rue est bien encadrée afin de protéger ces paysages d'intérêt.

UN ENCADREMENT NORMATIF PLUS ÉLABORÉ

Le document complémentaire a été bonifié, notamment au niveau de :

- L'abattage d'arbres en terres privées
- La dimension minimale des terrains
- Les îlots déstructurés résidentiels en zone agricole
- La mise en valeur des sites d'intérêt
- Des adaptations nécessaires à certaines particularités du territoire (naturels, sonores, accès aux terrains, etc.)



Pour voir la carte des affectations de Saint-Félix-de-Valois, visitez notre site Web sous l'onglet **URBANISME**.

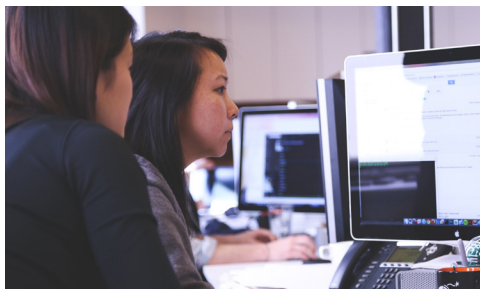
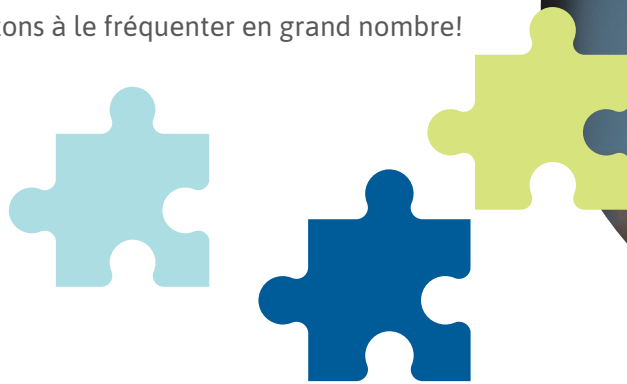


Service des communications, des loisirs et de la culture

Espace de jeux pour l'été à la bibliothèque

Pour la période estivale, les Féliciens et Féliciennes auront accès à un espace de jeux de société pour les tout-petits à la bibliothèque municipale.

Nous vous invitons à le fréquenter en grand nombre!



Recherche d'un bénévole en informatique

La Bibliothèque de Saint-Félix-de-Valois recherche un bénévole pour proposer des ateliers d'initiation à l'informatique et offrir des plages horaires de soutien aux abonnés qui utilisent les ordinateurs en libre-service.

Si cela vous intéresse, présentez-vous à la bibliothèque ou communiquez avec **Mme Suzie Thériault** au **450 889-5589, poste 7760**.



L'agrile du frêne, ça vous dit quelque chose?



L'agrile du frêne est un insecte ravageur exotique ayant tué plusieurs millions de frênes depuis son arrivée en Amérique du Nord en 2002. Dû à cela, l'agrile du frêne est réglementé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et la MRC de la Matawinie fait désormais partie de cette zone réglementée.

Vous avez un rôle à jouer pour aider à détecter sa présence et limiter sa propagation. En effet, vous ne pouvez pas déplacer hors de la zone réglementée : le matériel de pépinière, les arbres, les billes de bois, le bois brut de sciage (y compris les palettes et autres matériaux d'emballage en bois), l'écorce, les copeaux de bois ou les copeaux d'écorce provenant de frênes ainsi que le bois de chauffage de toutes les essences.

Pour réussir à lutter efficacement contre ce ravageur, votre collaboration est nécessaire. Si vous croyez avoir vu un agrile du frêne, veuillez contacter l'ACIA : **1-866-463-6017**.



Règlement concernant le gaspillage d'eau potable

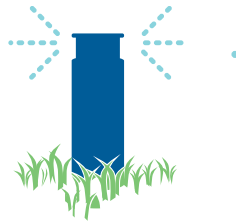


Périodes d'arrosage

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, l'utilisation d'un arroseur automatique s'approvisionnant à même l'eau de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, fleurs, potagers, arbres ou autres végétaux est permis uniquement aux jours et heures suivants :

- pour les propriétés dont le numéro civique est pair : les lundis et les jeudis, entre 21 h et 23 h;
- pour les propriétés dont le numéro civique est impair : les mardis et les vendredis, entre 21 h et 23 h.

Par contre, l'arrosage est permis en tout temps s'il est effectué en utilisant une lance à fermeture automatique ou un arrosoir à main, à la condition de n'utiliser que l'eau nécessaire.



Nouvelle pelouse

Un propriétaire qui procède à l'installation d'une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis, procéder à l'arrosage de ladite pelouse, manuellement ou à l'aide d'un arroseur automatique, toute la journée le jour de la pose et entre 21 h et 23 h durant le reste de la période autorisée au permis. Ce permis doit être affiché à un endroit visible sur la propriété.



Lavage des voitures et des entrées

Le lavage non commercial des voitures est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire. Lors d'un lavage de voiture, l'eau ne doit pas s'échapper du boyau entre les arrosages, elle doit s'échapper du boyau uniquement lorsqu'elle est orientée en direction de la voiture.

Le lavage des entrées et des espaces de stationnement à l'aide de l'eau de l'aqueduc municipal est INTERDIT!

Saviez-vous que

43%

de la consommation d'eau estivale est utilisée pour des besoins non essentiels tels que l'arrosage de la pelouse, le remplissage de la piscine et le lavage d'auto?

Politique de soutien à l'achat de toilettes à faible consommation d'eau

Au cours des prochaines semaines, la Municipalité va adopter une stratégie d'eau potable. Suite à cela, la Municipalité va instaurer une nouvelle disposition visant à réduire la consommation d'eau potable, soit une politique de soutien à l'achat de toilettes à faible consommation d'eau.

Un montant maximal de 100 \$ sera offert par toilette, selon certains critères. Tous les détails seront disponibles sur notre site Web.





Soirée des bénévoles

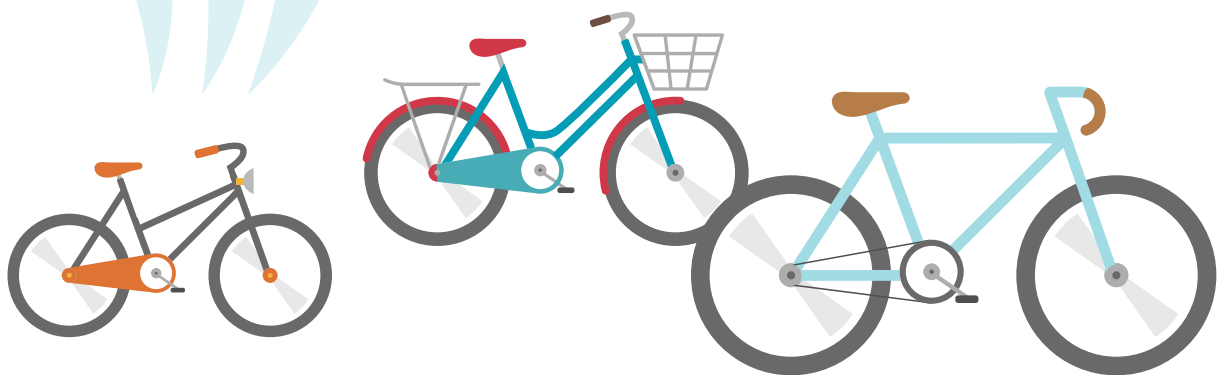
La soirée hommage aux bénévoles de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'est tenue le 21 avril dernier, soulignant la grande richesse que sont les bénévoles pour la communauté.

La mairesse, madame Audrey Boisjoly a tenu à remercier tous les bénévoles présents lors de l'événement ainsi que tous les autres œuvrant sur le territoire.

« Notre vie communautaire ne serait pas ce qu'elle est sans le dévouement et l'implication des nombreux bénévoles » a mentionné Mme Boisjoly.

Le prix *Bénévole de l'année* a été remis parmi des finalistes qui se sont démarqués par leur extraordinaire dévouement en 2017. Les trois nominés, ayant été mis en candidature par leur organisme respectif, étaient Mme Lise Ménard du Comptoir vestimentaire, M. Gilles Gravel de la FADOQ ainsi que Mme Hélène Ladouceur de l'Aféas.

Le *Bénévole de l'année 2017* fut M. Gilles Gravel. Monsieur Gravel est président de la FADOQ depuis bientôt 8 ans, où il donne son temps et son énergie sans compter afin de susciter la participation des membres aux diverses activités proposées.



Recherche de bénévoles pour les Cyclo-mardis!

Nous recherchons des bénévoles qui désirent accompagner les cyclistes qui participeront aux Cyclo-mardis. Les randonnées seront organisées de manière hebdomadaire durant les mois de juin, juillet et août (excepté lors des deux semaines de la construction).

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec **Caroline Bazinet** au **450 889-5589, poste 7762** ou à **loisirs@st-felix-de-valois.com**.



Location des gymnases de l'école secondaire de l'Érablière

Il est possible de réserver les gymnases de l'école secondaire de l'Érablière pour y pratiquer différentes activités sportives et récréatives entre amis ou en famille. Pour ce faire, vous devez téléphoner la directrice adjointe aux Loisirs et à la Vie communautaire avant le 13 juillet prochain pour donner votre nom.

Afin d'offrir à tous la chance d'utiliser les gymnases, nous procéderons selon l'ordre de priorité suivant :

1

Résidents de Saint-Félix-de-Valois (tirage au sort si plusieurs utilisateurs désirent la même plage horaire ou s'il y a trop de demandes);

2

Groupes avec plus de 50 % des participants qui sont résidents de Saint-Félix-de-Valois;

3

Les autres personnes qui sont intéressées à réserver les espaces disponibles.

Le coût pour un bloc de 2 heures par semaine, pendant 12 semaines, est de 300,00 \$.

Les activités débuteront dans la semaine du 16 septembre 2018.

Pour information : **Caroline Bazinet** au 450 889-5589, poste 7762, ou loisirs@st-felix-de-valois.com.



SAMEDI 23 JUIN 2018

- 15 h Jeux gonflables et maquillages
- 15 h à 17 h Trucs de planche à roulettes par Frédéric Bernier
- 16 h Exposition des Héros du Québec
- 19 h Spectacle familial : La fête de M. Smythe
- 20 h Lancement officiel des festivités, discours patriotique et défilé de drapeaux
- 20 h 15 Thomas Pelland
- 20 h 45 Musique québécoise avec La Boîte à chansons
- 22 h Feu d'artifice présenté par Royal Pyrotechnie
- 22 h 30 Musique québécoise avec La Boîte à chansons (2^e partie)
- 22 h 45 Feu de joie
- 00 h 15 Fermeture du site et fin des festivités

Parc Pierre Dalcourt : 4999, rue Coutu

En cas de pluie, consultez le site Internet de la Municipalité pour connaître le déroulement et le lieu des activités.



Activités estivales

En cas de pluie, téléphonez au **450 889-5589, poste 7762**, pour savoir si l'activité aura lieu à l'intérieur ou si elle sera annulée. Si personne ne répond, écoutez bien le message de la boîte vocale.

Venez vous amuser avec nous! Toutes les activités sont offertes gratuitement!

JUIN Calendrier des activités estivales organisées par la Municipalité pour le mois de juin

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
17	18	19	20	21	22	23 Fête nationale Dès 15 h
24	25	26 Cyclo-Mardi à 18 h 30	27	28 Activités Wixx (9-14 ans) 14 h à 16 h	29	30

JUILLET Calendrier des activités estivales organisées par la Municipalité pour le mois de juillet

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3 Cyclo-Mardi à 18 h 30	4	5 Tente à lire 13 h à 16 h	6	7
8 Activités Wixx (9-14 ans) 13 h à 16 h	9	10 Cyclo-Mardi à 18 h 30	11	12 Atelier cuisine 14 h à 15 h 30	13 Tente à jouer 17 h à 20 h	14
15	16 Tente à lire 13 h à 16 h	17 Cyclo-Mardi à 18 h 30	18	19	20 Vendredis en Musique à 20 h	21
22 Pique-nique et création de « slime » 11 h à 14 h	23 Un pot pour ton jardin à 18 h	24	25 Du temps pour l'art 17 h à 20 h	26	27 Vendredis en Musique à 20 h	28 Ballon chasseur et jeux de ballons 13 h à 16 h 30

Légende des couleurs pour connaître le lieu de l'activité :

Parc Pierre Dalcourt : 4999, rue Coutu

Parc Georges-Daemen, rue Picasso

Parc Alphonse-Robillard, rue des Cèdres

Terrain avoisinant l'église : 4650, rue Principale



Les Vendredis en Musique



Le 20 juillet à 20 h
Les Brothers



Le 27 juillet à 20 h
Ludovick Bourgeois

Sur le terrain avoisinant l'église de Saint-Félix-de-Valois

Apportez votre chaise

En cas de pluie, les spectacles se dérouleront à l'église de Saint-Félix-de-Valois ou à la salle des Chevaliers de Colomb (4680, rue Principale).

GRATUIT

En collaboration avec
la Caisse Desjardins du Sud
de la Matawinie





Le Félicien

Bulletin municipal • édition spéciale



Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je fais rapport aux Féliciens et Féliciennes des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartrand, (s.e.n.c.r.l).

Les revenus réels de fonctionnement de l'administration municipale de la dernière année ont atteint 7 300 803 \$ et les dépenses réelles (les charges moins les éléments de conciliation à des fins fiscales), ont été de 7 256 642 \$, constituant ainsi un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 44 161 \$ pour l'administration municipale, tel qu'indiqué au sommaire des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, démontrant ainsi, des états financiers sains. Ce résultat illustre qu'il est possible de conjuguer le développement de notre communauté avec la rigueur budgétaire nécessaire à l'équilibre des finances.

Le ratio d'endettement total à long terme du 100 \$ de la Richesse Foncière Uniformisée (RFU) est de 2,58 \$. Le dynamisme de la Municipalité explique bien le ratio d'endettement plus élevé que la moyenne de la MRC, qui s'apparente davantage au profil des Municipalités de plus grande envergure avec de nombreux projets de développement. Malgré un ratio d'endettement total à long terme plus élevé que la moyenne de la MRC, la Municipalité s'acquitte de ses obligations financières en maintenant une charge fiscale moyenne de logements en deçà de la moyenne de la MRC avec 1 417 \$ contre 1 547 \$, demeurant donc très concurrentielle.

Autre constat positif, depuis 2010, la charge nette par 100 \$ de la RFU a diminué de 10 %, passant de 1,32 \$ à 1,19 \$, indiquant une économie locale progressant plus vite que les charges de la Municipalité.

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la Municipalité se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuse et soyez assuré que votre conseil municipal continuera de travailler à l'amélioration de notre Municipalité et planifiera efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

La mairesse